

FICHE PRATIQUE DU CDG16

Les étapes clés de la conclusion d'un contrat d'apprentissage dans la fonction publique territoriale

Identification du besoin

- Identification du besoin de la collectivité et possibilité d'accueil d'un apprenti
- Identification du maître d'apprentissage

Délibération de la collectivité

- Portant sur:
Les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti,
L'inscription des crédits budgétaires,
- Avis préalable du CST

Publication de l'offre d'apprentissage

- L'offre peut être publiée sur "Place de l'apprentissage et des stages" ainsi que par tout autre moyen (ex: auprès des CFA, de CapEmploi, de France Travail)
- Saisir une intention de recrutement puis une demande préalable de financement auprès du CNFPT

Sélection de l'apprenti

- Avec également le choix du tuteur (le maître d'apprentissage)
- L'apprenti est inscrit au CFA

Conclusion du contrat d'apprentissage

- Un contrat écrit sous la forme du "CERFA FA13"
- Transmission du contrat à la DDETSPP
- Communication du document d'information sur les règles essentielles concernant la relation de travail à l'apprenti dans les délais impartis
- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) auprès de l'URSSAF notamment, par la plateforme net-entreprises.fr

Visite d'information et de prévention

Communication du bulletin de casier judiciaire n°2

L'employeur a la possibilité de demander la communication du bulletin de casier judiciaire n°2 auprès du Casier Judiciaire National complété par le FIJAIS pour les activités impliquant un contact avec des mineurs ou des majeurs vulnérables

Accueil de l'apprenti